

Léon XIV : la constitution hiérarchique de l'Église est née de la charité du Christ

Ce mercredi (25 mars 2026), le Pape a poursuivi sa catéchèse sur la constitution "Lumen Gentium". Il a expliqué que la dimension hiérarchique de l'Église "n'est pas une invention humaine" mais qu'elle est "née de la charité du Christ".

26/03/2026

**Catéchèse. Les Documents du
Concile Vatican II II. La
Constitution dogmatique Lumen
gentium 5. Sur le fondement des
Apôtres. L'Église dans sa
dimension hiérarchique**

*Chers frères et sœurs, bonjour et
bienvenue !*

Nous poursuivons notre catéchèse
sur les documents du Concile Vatican
II en commentant la Constitution
dogmatique Lumen gentium sur
l'Église (LG). Après l'avoir présentée
comme peuple de Dieu, nous
examinons aujourd'hui sa structure
hiérarchique.

L'Église catholique trouve son
fondement dans les Apôtres, voulus
par le Christ comme colonnes
vivantes de son Corps mystique, et
possède une dimension hiérarchique
qui travaille au service de l'unité, de
la mission et de la sanctification de
tous ses membres. Cet Ordre sacré

est fondé de manière permanente sur les Apôtres (cf. *Ep* 2, 20 ; *Ap* 21,14), en tant que témoins accrédités de la résurrection de Jésus (cf. *Ac* 1,22 ; 1 *Co* 15,7) et envoyés par le Seigneur lui-même en mission dans le monde (cf. *Mc* 16,15; *Mt* 28,19). Puisque les Apôtres sont appelés à garder fidèlement l'enseignement salvifique du Maître (cf. *2Tm* 1, 13-14), ils transmettent leur ministère à des hommes qui, jusqu'au retour du Christ, continuent à sanctifier, guider et instruire l'Église « grâce à leurs successeurs dans la mission pastorale » (*CEC*, n° 857).

Cette succession apostolique, fondée sur l'Évangile et la Tradition, est approfondie au chapitre III de *Lumen gentium*, intitulé « *La constitution hiérarchique de l'Église et en particulier de l'épiscopat* ». Le Concile enseigne que la structure hiérarchique n'est pas une

construction humaine, fonctionnelle à l'organisation interne de l'Église en tant que corps social (cf. *LG*, 8), mais une institution divine visant à perpétuer la mission confiée par le Christ aux Apôtres jusqu'à la fin des temps.

Le fait que ce thème soit abordé au chapitre III, après que les deux premiers ont contemplé l'essence proprement dite de l'Église (cf. *Acta Synodalia* III/1, 209-210), n'implique pas que la constitution hiérarchique soit un élément postérieur au peuple de Dieu : comme le note le décret *Ad gentes*, « les Apôtres furent simultanément la semence du nouvel Israël et l'origine de la hiérarchie sacrée » (n° 5), en tant que communauté des rachetés par la Pâque du Christ, établie comme moyen de salut pour le monde.

Pour saisir l'intention du Concile, il convient de lire attentivement le titre

du chapitre III de *Lumen gentium*, qui expose la structure fondamentale de l'Église, reçue de Dieu le Père par l'intermédiaire du Fils et parvenue à son accomplissement par l'effusion de l'Esprit-Saint. Les Pères conciliaires n'ont pas voulu présenter les éléments institutionnels de l'Église, comme pourrait le laisser entendre le substantif "constitution" compris au sens moderne. Le document se concentre plutôt sur le « sacerdoce ministériel ou hiérarchique », qui diffère « essentiellement et non seulement de degré » du sacerdoce commun des fidèles, en rappelant que ceux-ci sont « ordonnés l'un à l'autre, l'un et l'autre, en effet, chacun selon son mode propre, participent de l'unique sacerdoce du Christ » (*LG*, 10). Le Concile traite donc du ministère qui est transmis à des hommes investis de la *sacra potestas* (cf. *LG*, 18) du pouvoir sacré pour le service dans l'Église : il

s'attarde en particulier sur l'épiscopat (LG, 18-27), puis sur le presbytérat (LG, 28) et sur le diaconat (LG, 29) en tant que degrés de l'unique sacrement de l'Ordre.

Par l'adjectif "hiérarchique ", le Concile entend donc désigner l'origine sacrée du ministère apostolique dans l'action de Jésus, le Bon Pasteur, ainsi que ses relations internes. Les évêques, en premier lieu, et à travers eux les prêtres et les diacres, ont reçu des tâches (en latin *munera*) qui les conduisent au service de « tous ceux qui appartiennent au Peuple de Dieu », afin qu'ils « tendent dans leur effort commun, libre et ordonné, vers une même fin et parviennent au salut » (LG, 18).

Lumen gentium rappelle à plusieurs reprises et de manière efficace le caractère collégial et communionnel de cette mission apostolique, en

réaffirmant que cette « charge, confiée par le Seigneur aux pasteurs de son peuple, est un véritable service : dans la Sainte Écriture, il est appelé expressément “diakonia”, c’est-à-dire ministère » (*LG*, 24). On comprend alors pourquoi Saint Paul VI a présenté la hiérarchie comme une réalité « née de la charité du Christ, pour accomplir, diffuser et garantir la transmission intacte et féconde du trésor de la foi, des exemples, des préceptes, des charismes, laissé par le Christ à son Église » (*Alloc.* 14 sept. 1964, in *Acta Synodalia* III/1, 147).

Chères sœurs et chers frères, prions le Seigneur afin qu’il envoie à son Église des ministres qui soient ardents de charité évangélique, dévoués au bien de tous les baptisés et courageux missionnaires partout dans le monde.

source : vatican.va

.....

pdf | document généré
automatiquement depuis <https://opusdei.org/fr-lu/article/catechese-pape-leon-xiv-vatican-2-la-consitution-hierarchique-de-leglise-est-nee-de-la-charite-du-christ/> (26/03/2026)